

2021-08

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20210409-2021-08-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021

Convocation le 31 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi neuf avril, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes du bourg de Carnac, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Christelle SOUQUES-MIAN, Véronique SUDRE, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Etait excusée : Monsieur LAGARDE Laurent

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS

Demande d'adhésion de la commune de POMAREDE

Par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de POMAREDE.

Cette commune (189 habitants (population municipale – source INSEE)) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **délai de trois mois** à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- **D'accepter** l'adhésion de la commune de POMAREDE au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

POUR: 11
CONTRE: 0
ABSTENTION: 0

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 14/04/2021
Le Maire, Mathieu MOLINIE

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 9 Avril 2021
Le Maire, Mathieu MOLINIE

